

COMMUNIQUE DE PRESSE

PREMIERE COMMISSION PERMANENTE DE L'ANNEE DE LA METROPOLE

Ce lundi 11 janvier, Gérard Collomb, Président de la Métropole de Lyon, a réuni l'exécutif du territoire pour la première commission permanente de 2016. L'occasion de faire le bilan de 2015, première année de la Métropole, et d'évoquer les projets à venir.

« 2015 a été une année riche, celle de la création de la Métropole, collectivité territoriale unique en son genre en France. Cette création est le résultat de la fusion de deux organisations rassemblant au total plus de 8500 agents en moins de 2 ans, sans équivalent en France dans le public et même dans le secteur privé », a déclaré Gérard Collomb lors de cette commission.

Durant cette année 2015, la nouvelle Métropole a également pris des décisions importantes pour le mandat :

- Vote de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, qui fixe la feuille de route en matière d'investissement, à hauteur de 3,5 milliards d'euros d'investissement, et comprenant :
 - 305 projets d'agglomération ;
 - 200 opérations récurrentes des politiques publiques ;
 - 670 projets territorialisés ;
- Installation de 9 conférences territoriales des Maires ;
- Adoption du Pacte de cohérence métropolitain ;
- Adoption du Programme Métropolitain pour l'Insertion et l'Emploi ;
- Signature du Contrat de Plan Etat-Région 2016-2020, pour un montant total de 657 M€ comprenant :
 - La modernisation du nœud ferroviaire lyonnais (421 M€) ;
 - L'aménagement de l'A7 et de l'A450 ;
 - 200,5 millions d'euros pour l'université et la recherche ;
 - 148 millions sur le volet territorial.

Par ailleurs, il est important de préciser que **ces décisions ont été prises dans un contexte financier et budgétaire inédit** : la baisse de recettes, la nouvelle contrainte budgétaire (baisse des dotations -environ 175 millions en moins dans les dotations de l'État à l'horizon 2017, soit presque 8% des dépenses de fonctionnement-, augmentation des charges de péréquation, nouvelles charges de fonctionnement) ont nécessité le lancement d'un **ambitieux chantier d'économies** sur la durée du mandat et la définition d'un **nouveau modèle pour préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité**.

Malgré ce contexte, **la Métropole continuera néanmoins à engager en 2016 les profondes transformations qui permettront de concrétiser la promesse métropolitaine d'une action publique plus efficace**, répondant aux grands défis écologiques, sociaux, économiques du territoire et de ses habitants. Ainsi, elle mettra notamment en œuvre :

- Un schéma métropolitain de développement économique, en concertation avec les principaux acteurs économiques de la Métropole ;
- Un schéma unique des solidarités visant à renforcer la transversalité des interventions de la Métropole dans le champ social ;
- 2 pactes financiers : la clause de revoyure avec le département et le protocole général financier avec les communes.

Un an après sa création, la Métropole de Lyon poursuivra en 2016 sa marche en avant et la mise en œuvre du projet politique métropolitain.